

de pléthore, prises dans leur ensemble, et, comme le faisaient remarquer dans leurs derniers rapports annuels plusieurs gérants de ces institutions, les profits diminuent par suite de la concurrence acharnée qu'elles se font entre elles.

Aussi les prêts sur titres sont-ils devenus plus faciles ; on n'en voulait pas entendre parler, il y a quelques mois, et maintenant on y vient ; les vacances sont terminées, la bourse a ses deux séances par jour et la spéculation a repris son cours.

Déjà, en août, avant la reprise, nous voyons une augmentation de \$600,000 dans les prêts sur titres et valeurs, qui indique une certaine aisance que nous verrons certainement grandir avec septembre.

Les banques ont également placé \$400,000 sur des valeurs mobilières qui ne rapportent pas beaucoup.

Si elles ont diminué de \$1,460,000 leurs placements dans les banques américaines, elles ont augmenté de \$3,300,000 leurs prêts aux banques anglaises, pendant le mois d'août.

Pour terminer, nous noterons une augmentation de \$190,000 dans le montant des créances en souffrance.

Voici, d'ailleurs, par chapitres, les chiffres du passif et de l'actif des banques en juillet et août 1896.

PASSIF.	31 juillet 1896	31 août 1896
Capital versé.....	\$ 62,204,673	62,220,759
Réserves.....	26,348,799	26,348,799
Circulation.....	29,575,380	31,509,154
Dépôts des gouvernements.....	8,081,598	8,466,728
Dépôts du public remb. à demande.....	64,948,908	65,264,335
Dépôts du public remboursables après avis.....	122,100,074	123,151,850
Dépôts ou prêts d'autres banques garantis.....	12,232	5,000
Dépôts ou prêts d'autres banques non garantis.....	2,833,167	3,234,144
Balances dues à d'autres banques au Canada.....	107,976	53,411
Balances dues à d'autres banques à l'étranger.....	153,221	200,157
Balances dues à d'autres banques en Angleterre.....	3,317,168	2,166,101
Autres dettes.....	359,316	310,143
Totaux du Passif.....	\$231,489,104	\$234,391,104
Augmentation.....		2,902,000

ACTIF.	31 juillet 1896	31 août 1896
Espèces.....	\$ 8,263,632	\$ 8,329,295
Billets du Dominion.....	14,297,764	15,419,799
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,846,160	1,846,340
Billets et chèques d'autres banques.....	6,383,296	7,280,493
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis.....		
Dépôts faits à d'autres banques au Canada.....	3,566,556	3,950,753
Dû par d'autres banq. sur échanges journaliers.....	143,452	135,619
Balances dues par banques étrangères.....	16,713,631	15,299,453
Balances dues par banques anglaises.....	8,594,690	10,747,400
Obligations fédérales.....	3,036,532	3,037,540
Valeurs mobilières.....	20,892,207	21,215,977
Prêts sur titres et valeurs	12,652,647	13,218,553

Escomptes et avances en cours.....	208,759,940	207,410,954
Prêts aux gouvernements.....	279,058	462,345
Effets en souffrance.....	3,472,060	3,661,064
Immeubles.....	2,045,390	2,072,476
Hypothèques.....	588,655	571,576
Immeubles occupés par les banques.....	5,619,142	5,627,639
Autres créances.....	2,427,622	2,448,863

Totaux de l'Actif.....	\$319,582,621	\$322,735,463
Augmentation.....		3,152,842

BOISSONS ET BUDGETS

Au moment où les tempérants s'agitent au Canada pour obtenir la prohibition des boissons alcooliques, nous croyons que nos marchands de liqueurs liront avec intérêt la correspondance suivante adressée de New-York à la *Revue des Vins et Liqueurs* :

Malgré les objections formulées dans presque tous les pays contre la taxation des boissons, au nom de la convenance, de la moralité, et même de la justice, il y a bien peu de gouvernements, qui ne tirent une bonne partie de leurs recettes budgétaires soit de la fabrication, soit de la vente, soit enfin de la consommation des boissons. Le statisticien le plus autorisé actuellement, évalue la valeur globale des recettes gouvernementales annuelles, provenant de la taxation sur les boissons, à la somme énorme de 5 milliards de francs. Cette taxation prend différentes formes, en frappant tantôt la production, tantôt l'exportation, la vente ou l'accise, l'importation ou l'entrepôt. Par ces différents procédés, le gouvernement de la Grande-Bretagne se crée une rente de 750 millions de francs ; avec ses taxes sur les boissons, le gouvernement russe en recueille à peu près autant, et les Etats-Unis un peu plus, tandis qu'en France l'on se contente d'un revenu annuel de 500 millions de francs, en Allemagne d'un revenu de 375 millions, et dans les Pays-Bas d'un revenu de 75 millions, cette dernière rente étant relative-

ment plus élevée que les autres, proportionnellement à la population de la Hollande moins peuplée mais grande consommatrice de boissons.

Aux Etats-Unis, on évalue à un milliard de francs la somme perçue par le fisc sur les boissons, mais cette évaluation doit être considérée comme étant trop faible. En 1895, le gouvernement des Etats Unis a prélevé sur les spiritueux, la distillation, et la vente des liqueurs au détail une somme de 399,313,135 francs, et sur les bières, la brasserie, et les débitants de bières, une somme de 150 millions de francs environ. Ces deux sommes réunies

font près de 550 millions, mais elles sont loin de constituer le total des recettes sur les boissons, car le fisc américain a d'abord prélevé sur les spiritueux étrangers importés de 20 à 25 millions de francs de droits d'entrée, puis, sur l'accise des droits s'élevant à plus de 150 millions de francs ; le détail est impossible à donner en raison de la variabilité dans l'élévation et le nombre de ces droits d'accise. Enfin, ce revenu immense, que le gouvernement des Etats-Unis obtient avec les boissons, augmente tous les ans, n'ayant jamais donné jusqu'ici de moins-values.

Il en est de même des recettes obtenues avec les boissons de la plupart des autres pays, petits ou grands, sauf la Grande-Bretagne, où les droits ont atteint depuis quelque temps déjà le maximum de rendement, ainsi qu'on l'a pu voir lors de la surtaxe sur les vins mousseux d'abord, et ensuite sur les spiritueux, ces deux surtaxes ayant été abolies par suite de la diminution de recettes qu'elles avaient provoquée. Mais dans les autres pays européens, il semble que les taxes sur les boissons pourraient s'élever encore et même beaucoup sans compromettre les recettes, qui, dès lors, augmenteraient encore, comme aux Etats-Unis, car les gouvernements se garderont bien de négliger une source de revenus aussi fertile.

Puis en Europe la consommation de boissons imposables paraît bien loin d'avoir atteint son maximum même avec la population actuelle qui s'accroît assez rapidement en général, mais moins vite cependant que dans l'Amérique du Nord. Cette augmentation de la population amènera un surcroît dans la consommation des boissons fermentées ou distillées dans les pays européens et nord-américains, en ménageant aux gouvernements de ces pays de nouvelles ressources fiscales à prélever sur les boissons.

La France et l'Angleterre seront vraisemblablement tenues en dehors de ce mouvement pour des raisons différentes. En France, l'on cherche avec raison à établir une distinction entre les boissons hygiéniques et les autres en favorisant les premières au détriment des secondes. Donc, ce que le fisc pourra gagner avec les spiritueux il le perdra avec les vins. Puis, la France ne peut pas, pour le moment du moins, compter sur le développement de la consommation des boissons dû à une augmentation de la population, au contraire ce développement pourra être considérable